



la vie
LANDRÉENNE

Voilà le printemps !

Avril 2026 • N°627

06 Résultats des Élections Municipales

08 Des nouvelles de la médiathèque

10 Concours des vins

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2025 À 19 HEURES

M. Christophe Richard, Maire informe qu'une question orale, déposée par M. Saïd El Mamouni, lui a été adressée. Conformément à l'organisation des débats, il y apportera une réponse à l'issue de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 6 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal étant parvenu à l'ensemble des membres du conseil municipal, M. Christophe RICHARD, Maire, appelle le conseil municipal à émettre des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** (4 abstentions : Ph. LE LOUARN, S. EL MAMOUNI, J. ROUZINEAU, S. SAUVETRE) **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance 6 novembre 2025.

**1 – MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE
CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

M^{me} Nathalie GOHAUD, Adjointe au Maire, informe du souhait des Municipalités de Le Landreau et La Chapelle-Heulin de se grouper pour passer un marché de services de restauration scolaire selon les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique, le précédent marché arrivant à terme le 31 août 2026.

Pour ce faire, il est demandé au Conseil d'**APPROUVER** la convention constitutive de ce groupement de commande

S. EL MAMOUNI interroge si des écarts de coûts ont été observés
N. GOHAUD répond que la procédure de consultation n'a pas encore été engagée.

N. GOHAUD confirme que le cahier des CHARGES en vigueur répond aux besoins exprimés par la collectivité, aux demandes formulées, et se conforme aux exigences réglementaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, instituée entre les Communes Le Landreau et La Chapelle-Heulin, pour la passation d'un marché relatif à des services de restauration scolaire ;
- **DONNE DÉLÉGATION** au Maire pour signer ladite convention.

2 – CCSL – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES EN INGÉNIERIE ET EXPERTISE EN COMMANDE PUBLIQUE, CONTRÔLE DE GESTION ET POLITIQUE D'ACHAT

M. Christophe RICHARD, Maire expose que la mutualisation des moyens et des compétences entre la CCSL et ses communes membres constitue un levier essentiel pour optimiser les ressources, professionnaliser les pratiques et renforcer l'expertise territoriale. Dans ce cadre, la CCSL propose une convention encadrant des prestations de services en commande publique, contrôle de gestion et politique d'achat, conformément aux objectifs définis dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et le schéma de mutualisation de la CCSL.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées sur le territoire (service commun urbanisme, informatique, groupements de commandes, etc.) et vise à :

- Accompagner la commune dans des démarches techniques exigeantes,
- Harmoniser les stratégies d'achat avec les autres collectivités du territoire.

Les prestations proposées, détaillées ci-dessous, sont facturées selon un système forfaitaire à l'acte ou annuel, avec une durée de convention initiale de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Aussi, après délibération, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** (1 abstention : S. EL MAMOUNI) :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation avec la CCSL pour les prestations d'ingénierie et d'expertise en commande publique, contrôle de gestion et politique d'achat, dont le projet est joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Présidente de la CCSL.

3 – CCSL – GROUPEMENT D'ACHATS INFORMATIQUES

Arrivée de R. ANTIER

M. Christophe RICHARD, Maire informe que la Communauté de Communes Sèvre et Loire propose, dans une démarche de mutualisation, de renouveler la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques.

Il est demandé, en outre, au Conseil municipal de **DÉSIGNER** un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement.

Après délibération, le conseil municipal à la **MAJORITÉ** (1 voix CONTRE : S. EL MAMOUNI) :

- **ADHÈRE** au groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques proposé par la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché d'achat de matériels informatiques ;
- **ADHÈRE** aux lots suivants avec les montants minimums et maximums annuels de commandes correspondant :

Lots	Montant minimum annuel de commande en € HT	Montant maximum annuel de commande en € HT
Lot 1 : Ordinateurs	0	10 000
Lot 2 : Copieurs	0	3 000
Lot 3 : Petits matériels et périphériques	0	1 000
Lot 4 : Moniteurs et écrans TV	0	2 000
Lot 5 : Vidéoprojecteurs	0	1 000

- **ACCEPTÉ** que la Communauté de Communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** par avance le représentant de la Communauté de Communes Sèvre et Loire notamment Madame la Présidente, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés initiaux, à signer et notifier les marchés subséquents qui seront passés successivement le long de la durée du marché pour le lot 1, à signer et notifier les avenants des marchés initiaux ou des marchés subséquents, à signer et notifier les ordres de services valant décision modificative unilatérale du contrat ;
- **DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret pour **DÉSIGNER** les représentants de la Commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande désigné ;
- **DÉSIGNE** ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siégeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Christophe RICHARD	Myriam TEIGNE

4 – CCSL – ADHÉSION À LA CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA COORDINATION AVEC CITEO DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS (LDA)

Arrivée de G. COUE

M. Christophe RICHARD, Maire expose que dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et des missions de l'éco-organisme Citeo, la Communauté de Communes Sèvre et Loire et 7 communes membres (dont Le Landreau) ont décidé de se coordonner pour :

- Optimiser les opérations de nettoyage des déchets abandonnés sur leur territoire.
- Bénéficier d'un soutien financier de Citeo (calculé selon un barème national (0,90 €/hab/an pour les communes < 5 000 hab. ; 3,20 €/hab/an pour les communes > 5 000 hab.).
- Désigner la CCSL comme un mandataire unique pour signer la Convention LDA avec Citeo et répartir les fonds perçus.

Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** (2 abstentions : S. EL MAMOUNI et G. COUE) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à la Convention de groupement pour la coordination avec Citeo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus, dont le projet est joint en annexe.

- **DÉSIGNE** M. le Maire comme signataire de ladite convention au nom de la commune.
- **PREND ACTE** que les soutiens financiers perçus seront calculés selon le barème Citeo.

5 – EXTENSION BIBLIOTHÈQUE AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

M. Jacques MONCORGER, Adjoint au Maire expose que dans le cadre des travaux d'extension de la Bibliothèque, le Maître d'œuvre propose :

- lot n° 04 – Charpente Bois
avenant n° 1 pour une plus-value de 742,89 € HT
- lot n° 06 – Couverture Zinc
avenant n° 1 pour une plus-value de 2 281,48 € HT
- lot n° 07 – Menuiseries extérieures
avenant n° 1 pour une plus-value de 5 176,00 € HT
- lot n° 08 – Menuiseries intérieures
avenant n° 1 pour une plus-value de 1 693,81 € HT
- lot n° 10 – Carrelage Faïence
avenant n° 1 pour une plus-value de 1 577,89 € HT
- lot n° 15 – Serrurerie
avenant n° 1 pour une plus-value de 6 000,00 € HT

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les avenants ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à les signer ainsi que tous les actes y afférents.

6 – BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire en **CHARGE** des Finances informe de la nécessité d'**ADOPTER** une Décision Modificative afin d'ajuster les crédits inscrits au Budget Général.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Chapitre 11 – Charges à caractère général

(Budget 2025 : 847 620,00 €/ Crédits ouverts : 855 720,00 €)

Achats de prestation de service, eau et assainissement, fournitures de voirie entretien des voiries – curage des fossés, entretien et réparation sur d'autres mobiliers, versement à des organismes de formation, honoraires (référé Pôle Santé), fêtes et cérémonie, frais d'affranchissement, services bancaires, remboursement frais communes, taxes foncières et autres impôts taxes vers assimilés.

Chapitre 12 – Charges de personnel et frais

(Budget 2025 : 1 554 200,00 €/ Crédits ouverts : 1 514 200,00 €)

Rémunération personnel titulaire, cotisations patronales URSSAF et cotisation aux caisses de retraite patronale.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

(Budget 2025 : 291 402,00 €/ Crédits ouverts : 302 302,00 €)

Frais de mission du Maire et de ses Adjointes, cotisation retraite du Maire et de ses Adjointes, perte sur créances irrécouvrables, subvention de fonctionnement, autres charges diverses (PEDT).

Chapitre 66 – Charges Financières

(Budget 2025 : 99 000,00 €/ Crédits ouverts : 106 100,00 €)

Intérêts des emprunts et dettes.

TOTAL DES DÉPENSES :

(Budget 2025 : 3 598 180,60 €/ Crédits ouverts : 3 586 569,60 €)

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 70 – Produits de services

(Budget 2025 : 460 780,00 €/ Crédits ouverts : 410 780,00 €)

Remboursement des communes membres

Chapitre 731 – Fiscalité Locale

(Budget 2025 : 1 629 690,00 €/ Crédits ouverts : 1 667 379,00 €)

Impôts directs locaux, autres impôts locaux (rôle supplémentaire) et taxe additionnelle aux droits de mutation.

Chapitre 74 – Dotations subventions et participations

(Budget 2025 : 1 061 656,00 €/ Crédits ouverts : 1 057 356,00 €)

Dotations forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation Nationale et péréquation, attribution fonds Départemental CFE et état compensation au titre exo foncières.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

(Budget 2025 : 145 570,00 €/ Crédits ouverts : 150 570,00 €)

Revenus des immeubles et produits divers de gestion courante

TOTAL DES RECETTES :

(Budget 2025 : 3 598 180,60 €/ Crédits ouverts : 3 586 569,60 €)

INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre 16 – Emprunt

(Budget 2025 : 368 000,00 €/ Crédits ouverts : 370 700,00 €)

Emprunts

Chapitre 204 – Subvention d'équipement

(Budget 2025 : 89 385,67 €/ Crédits ouverts : 74 385,67 €)

Reversement TAM 2024 à la CCLSL

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

(Budget 2025 : 385 646,68 €/ Crédits ouverts : 410 799,68 €)

Mobiliers urbains : bans et poubelles voirie, mobilier adapté (provision), réhausseur de chaises restaurant scolaire, matériel équipement cuisines salle des Nouëlles, sonorisation salle des Nouëlles, vidéo projecteur salle des Nouëlles, 2 caméras piéton Police Municipale, casiers au CTM pour Police Municipale et coffre-fort service Police Municipale.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

(Budget 2025 : 4 244 173,23 €/ Crédits ouverts : 4 402 173,23 €)

Réhabilitation de la passerelle plan d'eau des Nouëlles, remplacement alarmes incendie, installation d'un émetteur électrique et réparation chaudière, marché de travaux (rénovation énergétique), autres travaux (badges, détecteur vidéo extérieur), marché de travaux, rénovation du bâtiment, hydrocurage réseaux EP

TOTAL DES DÉPENSES :

(Budget 2025 : 6 124 594,55 €/ Crédits ouverts : 6 295 447,55 €)

INVESTISSEMENT RECETTES

Virement de la section de fonctionnement

(Budget 2025 : 492 372,25 €/ Crédits ouverts : 494 661,25 €)

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

(Budget 2025 : 1 083 405,58 €/ Crédits ouverts : 1 126 405,58 €)

Taxe d'aménagement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

(Budget 2025 : 1 251 073,39 €/ Crédits ouverts : 1 056 312,39 €)

Subvention DRAC (mobilier et informatique bibliothèque), subvention Départementale extension bibliothèque AMI Cœur de Bourg, produits des amendes de police, subvention DSIL (rénov énergétique salle des Nouëlles) 2ème tranche.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

(Budget 2025 : 2 814 311,93 €/ Crédits ouverts : 3 134 636,93 €)

Emprunts

TOTAL DES RECETTES :

(Budget 2025 : 6 124 594,55 €/ Crédits ouverts : 6 295 447,55 €)

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** (3 abstentions : G. COUE, S. EL MAMOUNI et Ph. LE LOURN) :

- **ADOPTER** la Décision Modificative n° 1 du Budget Général telle que présentée dans les tableaux ci-dessus.

7 – BUDGET GÉNÉRAL – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire en **CHARGE** des Finances expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que « dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Aussi, le Conseil Municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** (2 abstentions : S. EL MAMOUNI et Ph. LE LOUARN) :

- **AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

(Budget 2025 : 3 448,00 €/ Crédits ouverts : 862,00 €)

Concessions et logiciels

Chapitre 204 – Subvention d'équipement

(Budget 2025 : 51 000,00 €/ Crédits ouverts : 12 750,00 €)

Autres groupements bâtiments et installations et autres organismes bâtiments et installations.

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles

(Budget 2025 : 352 278,00 €/ Crédits ouverts : 88 069,50 €)

Terrains nus, terrains de voirie, installation de voirie, autres matériels et outillage d'incendie, matériel roulant de voirie, autres matériels et outillage de voirie, matériel informatique scolaire, matériel informatique, matériel de bureau et mobilier scolaire, autres matériels de bureau et mobilier, matériel de téléphonie et autres.

Chapitre 23 – Immobilisation en cours

(Budget 2025 : 2 804 226,18 €/ Crédits ouverts : 701 056,55 €)

Agencements et aménagements des terrains, constructions et installation, matériel et outillages techniques.

TOTAL BUDGET :

(Budget 2025 : 3 210 952,18 €/ Crédits ouverts : 802 738,05 €)

**8A. – DÉNOMINATION DE VOIES – RUE DES SOUHAITS
RUE DE L'ABREUVOIR – RUE DES ROSEAUX (LA BAZILLÈRE)**

M. Christophe RICHARD, Maire, rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre sur les communes du territoire communautaire et de la création d'une Base Adresse Régionale par le programme GÉOPAL, les communes doivent s'assurer que les adresses sont :

- Uniques à l'échelle de la commune ; une adresse représente un point précis et unique du territoire ;
- Non-ambiguës : c'est-à-dire distinctement différenciables ;
- Géolocalisables : c'est-à-dire identifiables par des coordonnées ou à partir d'un système GPS et identifiées sur le terrain par un système signalétique (panneau de rue, plaque de numérotation).

La norme AFNOR NF Z10-011 de janvier 2013 précise qu'une adresse se compose notamment de : un numéro de voie, un type de voie, un nom de voie.

Les habitations situées au lieu-dit La Bazillère, au Sud du Moulin de Goulaine, doivent répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Au regard de ces critères, il est proposé de nommer ces voies ouvertes à la circulation publique, qui desservent les habitations concernées.



Aussi, le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - rue des Souhaits signalée **en rose** sur le plan
 - rue de l'Abreuvoir signalée **en jaune** sur le plan
 - rue des Roseaux signalée **en bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**8B. – DÉNOMINATION DE VOIES
RUE DU MANOIR – RUE DE LA TOUR (LA TOUR GASSELIN)**



Y. GUÉRIN explique que les échanges avec les habitants ont rapporté l'existence historique d'un manoir.

Aussi, le Conseil Municipal après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - Rue du Manoir signalée **en rose** sur le plan
 - Rue de la Tour signalée **en bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**8C. – DÉNOMINATION DE VOIE
RUE DES COULÉES (LA CHARPENTRIÈRE)**



Aussi, le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - Rue des Coulées signalée **en rose** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

**8D – DÉNOMINATION DE VOIE
RUE DES AILES BLANCHES (LA RINIÈRE)**



Aussi, le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** ces voies :
 - Rue des Ailes Blanches (en raison de la proximité du parc éolien) signalée **en vert** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

8E – DÉNOMINATION DE VOIE RUE SAINT-VINCENT (PROLONGEMENT)



Aussi, le conseil municipal, après délibération et à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉNOMME** cette voie :
 - Rue Saint-Vincent signalée **en bleu** sur le plan
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

9 – PERSONNEL COMMUNAL PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTÉ DES AGENTS

Arrivée de N. LE GALL

M^{me} Myriam TEIGNE, Adjointe au Maire, rapporte que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, place

la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques **frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026**, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

À date, la **participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15 € par agent et par mois** (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30 €). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Parallèlement, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Parallèlement, de manière transitoire, du 1^{er} janvier 2026 et dans l'attente de l'entrée en vigueur des contrats collectifs de Frais de Santé proposés par les Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, la collectivité **DÉCIDE** de participer financièrement à la cotisation « *frais de Santé* » de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 **à hauteur de 15 € par agent et par mois**.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **DONNE MANDAT** au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;
- **DÉCIDE** de mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière à la cotisation « *frais de Santé* » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Décision n° 2025-21 : actualisation des tarifs des salles communales

C. RICHARD, Maire demande à S. EL MAMOUNI d'exprimer sa question orale déposée par mail lundi 8 décembre.

S. EL MAMOUNI indique qu'il a demandé une clarification concernant le remplacement de la solution numérique publique e-collectivité votée le 23 septembre 2025 par la plateforme privée RDV360, déployée sans délibération.

C. RICHARD, Maire répond :

- que dans le mail du 8 décembre, il est fait référence à l'article L 2121-10 or, l'article L2121-19 aurait dû être visé : article lié aux questions orales (cf. article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal) en précisant qu'il ne donne pas lieu à débat.
- que S. EL MAMOUNI exprime que « la modernisation numérique était devenue indispensable pour la commune, que Le Landreau accusait un retard important par rapport aux communes voisines, qu'une étude comparative avait été réalisée et qu'une telle modernisation pourrait permettre, à terme, d'optimiser l'organisation administrative, et de dégager l'équivalent d'un temps plein sans réduire les effectifs. » ; ces propos laissent entendre que c'est une expression du conseil municipal alors que ce sont les paroles de S. EL MAMOUNI.

C. RICHARD, Maire apporte les réponses à la demande, à savoir :

Pourquoi RDV 360 :

- Avant le début du mandat : aucun outil n'existait pour les demandes des habitants engendrant un suivi difficile (accusé réception, réponse tardive, suivi laborieux de service en service),
- Début de mandat, mise en place d'un fichier Excel satisfaisant pendant un temps mais ayant atteint ses limites, car le fichier était de plus en plus important, nécessitant une saisie fastidieuse, et autobloquant dans le partage entre services.
- Le contrat avec rdv 360 a été signé en 2023 pour une durée de 3 ans, suivi d'un déploiement en interne avec formation des agents utilisateurs.
- Rdv 360 a ensuite offert à la commune à titre expérimental et au titre de premier bénéficiaire de développer une nouvelle fonctionnalité,

- *Décembre 2025 : ouverture d'accès aux Landréens pour une saisie directe des demandes et signalements avec possibilités de joindre des pièces et/ou photos.*
- *Dans un proche avenir, possibilité de réservation des salles avec visibilité des plages occupées et libres et annuaire non public des associations et autres partenaires.*

Pourquoi pas de délibération du conseil municipal ?

- *Pour rappel, une délibération a été prise par le conseil municipal en 2020 donnant délégation au maire afin de signer les marchés ou contrat inférieur à 90 000 €, le contrat de prestation avec rdv 360 est de 2400€/an.*

E-collectivité :

Pour rappel, le 23 septembre 2025, le conseil municipal a adhéré au syndicat mixte et a adopté les statuts et désigné Myriam TEIGNE en qualité de membre du collège « commune » pour élire les délégués du collège des « communes » et non comme représentante pour participer au choix et au suivi des outils numériques mutualisés proposés par le syndicat.

E-collectivités propose :

- Une plateforme d'administration (Pléiade) pour :
 - Signer tout type de document avec un parapheur électronique pour généraliser la signature électronique
 - Échange sécurisé avec le trésor public (lot mandats et titres)
 - Délibérations, budgets, arrêtés, décisions transmis à la Préfecture pour le contrôle de légalité
 - Plateforme de marchés publics (compris dans l'adhésion)
 - Convocation numérique du conseil municipale
- Relation privilégiée avec un support dédié, accès à un catalogue de formation sur les logiciels métier :
 - Gestion financière : Eksaé
 - Gestion de la population (état-civil et élection) : berger levraut
 - Gestion des ressources humaines : pas d'utilité à ce jour

- ° Gestion de la facturation et des inscriptions au Pôle enfance : Berger-Levrault
- ° Gestion de la relation usager : pas utile aujourd'hui : RDV 360
- Affichage numérique (intégré dans la cotisation)
 - ° Obligatoire pour les communes de + 3 500 habitants effective après les élections de mars 2026
 - ° Affichage papier bascule en consultation sur le site de la commune avec anonymisation et horodatage

- Coffre-fort Ressources Humaines pour les agents (bulletins de paie et tous documents de gestion de carrières) avec cotisation
- Outil de visio en libre accès
- Outil de transfert de fichiers lourds en libre accès
- Plateforme d'échange sur différentes thématiques entre professionnels

En conclusion, rdv 360 est un outil complémentaire aux autres outils informatiques proposés par e-collectivités.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Urbanisme

M. Stéphane Mabit informe que la CCSL, à l'occasion d'une rencontre communale, a été destinataire des propositions de la commission urbanisme suite aux contributions de l'enquête publique du PLUI et renouvelle que 65 contributions ont été déposées pour la commune.

Commission des affaires Culturelles et sociales

M^{me} Nathalie Le Gall informe que 328 votes des Landréens ont été recensés au choix du logo de la médiathèque. Pour rappel, ils pouvaient se prononcer en scannant le QR code présenté dans le bulletin municipal ou directement aux guichets de l'Agence Postale, de la Bibliothèque ou à l'Hôtel de Ville. Le logo n° 3 a obtenu le plus de suffrages de la population. Les 3 logos sont exposés pour un vote ultime des conseillers municipaux qui valident le logo n° 3. M^{me} Nathalie Le Gall précise que celui-ci peut être décliné en plusieurs couleurs, il est libre de droit.

M^{me} Nathalie Le Gall informe les conseillers municipaux que les colis pour les Aînés sont prêts à être retirés pour être distribués.

Elle rapporte que dans le cadre du PCT de la CCSL, un projet cinéophile est validé pour l'année prochaine animés par 10 jeunes pour une diffusion à Angers.

Commission des associations

M. Damien Fleurance informe que les nouveaux badges ont été distribués hier aux associations pour l'utilisation du Complexe Les Nouëlles et principalement la salle omnisports.

Il rapporte qu'il a été décidé un aménagement et une mise aux normes des vestiaires du Stade Charpentier par la création d'une pièce de convivialité, des travaux de plomberie et d'électricité.

Commission travaux/environnement

M. Jacques Moncorger rapporte que la commission s'est réunie samedi 22 novembre pour travailler sur le BP 2026, suivi d'une visite du chantier Le Garrineau. Il informe qu'une prochaine réunion avec le maître d'œuvre aura lieu le 15 décembre prochain pour présentation du PRO et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour un début de travaux en juin/juillet 2026.

Il indique que la passerelle de l'étang « Les Nouëlles » sera prochainement rénovée par deux entreprises landréennes et les barrières sont en cours de réalisation. En outre, le devis pour l'acquisition de nouveaux matériels de sonorisation a été validé et sera installé pour la prochaine cérémonie des vœux.

Commission Finances et Communication

M^{me} Myriam Teigné rappelle que l'animation pour les enfants de décoration des sapins aura lieu le mercredi 17 décembre après-midi et sollicite les conseillers municipaux pour accompagner les enfants.

Elle informe que la Commune a reçu la distinction « Coup de pouce » par le Département de Loire-Atlantique pour les aménagements paysagers réalisés sur la commune notamment sur le parvis de l'Hôtel de Ville et de l'Église, ce prix récompense le travail des agents des espaces verts.

M^{me} Myriam Teigné présente le règlement d'utilisation des panneaux d'affichage d'entrées de commune dédiée aux associations principalement landréennes qui va être mis en place.

C. RICHARD, Maire rappelle la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 10 janvier en présence des viticulteurs landréens et de la fanfare « Les Clés de Fête » ainsi que la soirée Agents/Élus le mardi 27 janvier.

M. Christophe RICHARD, Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 15 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

DÉRATISATION

Distribution de produits contre les rongeurs mardi 7 avril 2026 de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville.

Les personnes qui souhaitent recevoir le bulletin municipal par mail uniquement sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître.

POUR LA VIE LANDRÉENNE DE MOIS 2023

TRANSMETTEZ VOS ARTICLES AVANT LE VENDREDI 1^{er} MAI

Par mail : communication@le-landreau.fr

Protection des données personnelles : Conformément à la loi «Informatique et Libertés», vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent (Loi du 6 janvier 1978 Informatique et liberté). Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'Hôtel de Ville du LANDREAU.

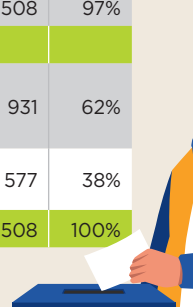
ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 et 22 mars 2026

RÉSULTATS

Departement de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Canton de Vallet - Commune du Landreau

	TOTAL	%
Électeurs inscrits	2467	
Électeurs votants	1551	63%
Électeurs ayant voté par procuration	43	-
Abstentions	916	37%
Bulletins blancs	25	2%
Bulletins nuls	18	1%
Suffrages exprimés	1508	97%
ONT OBTENU		
1	MABIT Stéphane « Avançons ensemble pour l'avenir du Landreau »	931 62%
2	EL MAMOUNI Saïd « Le Landreau Pour Tous »	577 38%
TOTAL		1508 100%



NAISSANCES

Sehim FEZAA né le 26 janvier 2026
Maël JUMEL né le 30 janvier 2026
Malo LARCHER né le 2 février 2026
Romane CHEVER née le 5 février 2026
Anouk CARON MOINET née le 9 février 2026
Samuel GUILLOU né le 19 février 2026

URBANISME

> DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

8, rue des Albizzias – Extension, modification de façade et garage

Rue Saint-Vincent – Transformation d'une dépendance en gîte

5, rue Bouteiller-de l'Isle – Extension d'un logement

> DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Clos du Moulin de Goulaine – Clôture

10, Le Gotay – Modification des 3 ouvertures

9, Le Houx – Détachement d'un lot à bâtir

Rue de la Bretonnière – Modification de façade

53, rue des Sports – Rénovation des vestiaires sportifs

Les Hauts de la Choletterie – Préau

La Brilletière – Modification de façade + pergola

28, Le Landais – 12 panneaux photovoltaïques

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

Selon le RGPD, le principe de minimisation des données exige de ne collecter et publier que les informations strictement nécessaires, en évitant la diffusion de coordonnées personnelles détaillées.

3115 URGENCES VÉTÉRINAIRES :

ALERTE CHENILLES !

Comme chaque année, la saison des chenilles processionnaires approche... et avec elle, de graves risques pour nos chiens et chats.

Leurs poils urticants peuvent provoquer des lésions sévères, parfois mortelles. Chaque saison, de nombreux animaux sont pris en charge en urgence.

Pour prévenir ces drames, les équipes du 3115 ont créé **Alerte Chenilles**, un outil de signalement en ligne simple et rapide. Il permet d'indiquer les zones infestées afin d'aider les promeneurs à les éviter.

Un simple signalement peut sauver des vies.

L'URSSAF ET LE CPSTI DES PAYS DE LA LOIRE

SE MOBILISENT POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS TOUCHÉS PAR LES INTEMPÉRIES DANS LA RÉGION

À la suite du passage de la tempête NILS ayant touché plusieurs départements de la région, l'Urssaf Pays de la Loire se mobilise pleinement pour accompagner les acteurs économiques impactés. Avec le Conseil pour la Protection Sociale des Indépendants (CPSTI), elle active des dispositifs d'urgence destinés à soutenir rapidement les entreprises et les indépendants sinistrés.

De ce fait, **les employeurs** peuvent solliciter un report des échéances de cotisations via la mise en place d'un délai de paiement. Les pénalités et majorations de retard dues dans ce cadre feront l'objet d'une remise d'office. Ils peuvent contacter l'Urssaf Pays de Loire via leur messagerie sécurisée, ou par téléphone au 3957.

De leur côté, **les travailleurs indépendants** peuvent demander un report de leurs cotisations et solliciter l'aide d'urgence du CPSTI, qui peut accorder jusqu'à 2000 € sous certaines conditions. Pour bénéficier de ces aides, ils doivent remplir le formulaire disponible ici. Les travailleurs indépendants peuvent contacter l'Urssaf via leur messagerie sécurisée, ou par téléphone au 3698.

Enfin, **les praticiens et auxiliaires médicaux** peuvent bénéficier d'un report d'échéances de cotisations grâce à la mise en place d'un délai de paiement. Ils peuvent contacter l'Urssaf via urssaf.fr ou par téléphone au 0 806 804 209. Une aide d'action sociale auprès de leur caisse de retraite peut également être mobilisée sous conditions, en se rapprochant de :

- la CARMF pour les médecins ;
- la CARCDSF pour les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes ;
- la CARPIMKO pour les infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes ou pédicures-podologues.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

À 16 ANS POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



Les jeunes (filles et garçons) qui ont 16 ans sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile).

ON EN PARLE

> DES NOUVELLES DE LA MÉDIATHÈQUE

Ça y'est : on a déménagé ! Nous venons d'arriver dans la médiathèque et il y a des caisses de livres, DVD et jeux à perte de vue !

Maintenant, il faut organiser cette collection dans ce nouvel espace : les livres, DVD et magazines dans la salle des collections ; les jeux vidéo dans la salle multimédia ; les jeux de société (à jouer sur place uniquement) dans la pièce détente.



IL Y A AUSSI DES NOUVEAUTÉS DANS LES MANGAS !

Vous pourrez, dès l'ouverture de la médiathèque, trouver les séries complètes de Naruto, Dragon ball, etc.



BOÎTE DES RETOURS

La boîte des retours sera ouverte courant avril, à côté de l'entrée de la médiathèque. Nous vous avertirons via nos réseaux sociaux et sites internet. Pour nous suivre et avoir nos dernières infos, c'est par ici !



@médiathèque mozaïk



@mediatheque.mozaik

ÉCOLE LA SARMENTILLE

QUE LE SPECTACLE COMMENCE : QUE VOIS-TU ?

Dans le cadre des concerts pédagogiques de la ville de Nantes, les classes de CP et CE1 de l'école La Sarmentille ont assisté au spectacle *Que vois-tu ?* dans la grande salle Stéréolux. Il s'agit d'un conte musical du duo Olor. C'est un spectacle qui mélange la musique pop électronique, avec la guitare électrique et les claviers, et des chansons folk. Tout commence un jour de tempête, où l'on fait la connaissance de Yuna, une jeune débrouillarde, qui vit au bord de la mer. Un jour, elle découvre dans ses filets un mystérieux coquillage qui fera naître une aventure pleine de secrets. Les élèves (et les adultes présents) ont adoré ce spectacle coloré et dynamique ! Après la représentation, les enfants ont fait un petit tour sur l'esplanade des Machines de l'île et ont pu voir l'éléphant des Machines qui faisait son premier tour après son entretien hivernal. Certains n'avaient jamais vu l'énorme pachyderme et ont été très impressionnés (et un petit peu mouillés ;)).



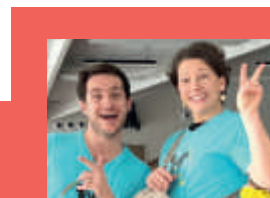
QUE LE SPECTACLE COMMENCE : KREATURES

Année du cirque à l'école oblige, les 10 classes de l'école ont assisté, début mars, au spectacle de cirque moderne *KREATURES* de la compagnie Le Chat fou, à la salle des Nouëllles. Ils ont vu une fable poétique et intimiste remplie d'animaux de bric et de broc, mêlant marionnettes, machineries miniatures et arts du cirque. C'est tout un bestiaire imaginaire qui parfois les a fait rire et d'autres fois a fait un petit peu peur, de la toute petite puce à l'énorme poisson-tigre en passant par l'émeu-parapluie. À l'issue du spectacle, les élèves ont pu échanger avec Philippe Chaigneau, l'artiste-marionnettiste et concepteur du spectacle et lui poser des questions sur le spectacle, son métier et ses... créatures.



RALLYE-MATHS

Avant les petites vacances, pour toutes les classes du CP au CM2, c'est Rallye-maths à la Sarmentille. Chaque classe travaille la résolution de problème dans un petit challenge (en équipes) de calcul, de réflexion et de logique. En février, les 2 classes de CP et CE1 se sont mélangées et ont fait, en petits groupes, leur 3^e rallye mathématique. Ils ont affronté la virtuelle « famille maths » du livre de mathématiques et cette fois, c'est la « famille maths » qui a gagné avec 250 points. L'ensemble des groupes n'était pas très loin mais quelques points derrière ! Pour se reconforter, ils ont ensuite partagé un bon goûter : les CE1 ont préparé les crêpes et les CP, un jus d'orange épiced. Miam !



APEEP LA SARMENTILLE

Bilan de la troisième édition de notre loto : une bonne ambiance, des retours positifs de la part des participants, et des bénéfiques qui pourront servir au financement de prochains projets. Nous remercions tout particulièrement les familles de l'école qui étaient présentes ainsi que les bénévoles qui ont permis de réaliser cet événement. Cap à présent sur la fête de l'école !





APEL ÉCOLE SAINTE-MARIE

Le 6 février l’APEL de l’école Sainte-Marie organisait son **premier bal masqué** ! Pensé par les parents de CE2 CM1 CM2 pour financer le voyage scolaire de leurs enfants ce fut une belle réussite !



Merci à tous les parents qui se sont investis et à la mairie qui nous a prêté la salle des Nouëllles pour ce bel événement.

Les enfants des deux écoles étaient de la partie et se sont adonnés avec plaisir aux différents jeux et danses proposés.

Une belle soirée pour petits

et grands que nous espérons renouveler l’année prochaine.

Nous vous attendons nombreux pour les deux prochains événements de l’école, la **randonnée le dimanche 29 mars de 8h à 10h** et la **kermesse le samedi 27 juin** dans le parc du lycée de Briacé.



ANIMATION CULTURE

CONCOURS DES VINS

Vendredi 13 février au matin des dégustateurs professionnels et partenaires ont participé à une première dégustation concernant : le chardonnay, le sauvignon, le gros-plant, les vins rouge et rosé, les vins mousseux, le jus de raisin.

130 dégustateurs étaient réunis en soirée à la salle des Nouëllles pour déguster 12 muscadets provenant de 12 domaines landréens. Cette dégustation permet aux consommateurs qui le souhaitent de sélectionner leur muscadet préféré dans une ambiance amicale et sérieuse.

À 20h30, Florian Bonneau a annoncé le palmarès.

La soirée s’est poursuivie dans la bonne humeur, autour d’un buffet.

Alexis Brelet, jeune vigneron depuis 2 ans, a brillé.

À l’année Prochaine !



<p>Muscadet 2025 Or : Brelet Alexis Argent : Luneau Raphaël Bronze : Viaud Vincent</p>	<p>Muscadet 2024 Or : Brelet Alexis Argent : Viaud Vincent Bronze : Fleurance Stéphane</p>	<p>Gros-Plant Or : Brelet Alexis Argent : Luneau Raphaël Bronze : Fleurance Stéphane</p>
<p>Sauvignon Or : Huteau Éric Argent : Pineau Rémi Bronze : Luneau Raphaël</p>	<p>Chardonnay Or : Huteau Éric Argent : Luneau Raphaël Bronze : Pineau Rémi Bronze : Bertin Michel</p>	<p>Rosé Or : Brelet Alexis Argent : Luneau Raphaël</p>
<p>Rouge Or : Huteau Éric Argent : Viaud Vincent Bronze : Brelet Alexis</p>	<p>Vin Mousseux Or : Sauvêtre Mickaël Argent : Château de Briacé Bronze : Fleurance Stéphane</p>	<p>Jus de raisin Or : Viaud Jean-Luc</p>
<p>Muscadet Coup de Coeur Or : Luneau Raphaël avec un Goulaine 2021</p>		

LES BARONNEURS



La Feuille vous invite au vernissage du week-end artistique "Le Nez en l'Air"

VENDREDI 10 AVRIL
à partir de 19H

20 artistes à la galerie
et début de l'exposition immersive 2026

Animation DJ (2 sets)
Buvette
Petite restauration
"La table du coin"

Notez également les ouvertures de la Feuille pour le printemps :
les vendredis soir et dimanches après midi
tous les 15 jours.
1ere ouverture
vendredi 24/04, 20h-22h
dimanche 26/04, 15h-18h
ENTREE GRATUITE



FAIT MAIN LOISIRS



PORTE OUVERTE

Jeudi 9 avril 2026
de 15 h à 19h30
Salle de la Tricotaine
Rue Fanny Pécot - Le Landreau

Venez découvrir nos travaux et échanger avec les membres de l'association si vous avez des questions concernant les activités proposées :
Patchwork, Couture, Canevas, Tricot, Broderie, Crochet
et
Atelier Floral mensuel

Contact : faitmainloisirs@gmail.com

AMICALE BOULISTE LANDRÉENNE

Landréens, Landréennes, venez suivre et encourager les participants à notre concours du Printemps.

Vous trouverez sur la porte de notre amicale une feuille indiquant les dates et heures des rencontres. Celle-ci sera mise à jour régulièrement suivant la dispo des participants.

La finale aura lieu le samedi 6 juin 2026.

Nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

CLUB DU BEL'AGE CHORALE

Existante depuis 10 ans au sein du Club du Bel'Age, la chorale **Voix Si Voix La** est animée bénévolement par Michel et composée d'une vingtaine de choristes.



Michel a annoncé la fin de son engagement pour juin prochain. Nous recherchons pour septembre 2026 son ou sa remplaçant(e), pas obligatoirement professionnel(le), mais disponible pour des répétitions les mercredis de 18h30 à 20h sauf pendant les vacances scolaires et pour quelques prestations en journée. Pour une première approche, vous pouvez contacter Dany au 0618842971.

MUNZ FLOOR



L'association **Présence & Danse** propose **4 séances de MUNZ FLOOR : jeudi à 17h à la Chapelle-Basse-Mer, 19 mars, 26 mars, 2 avril, 9 avril.**

Le MUNZ FLOOR est une pratique de mouvements lents et spiralés, qui décongestionne la colonne vertébrale, redonne de la mobilité articulaire. Au centre de cette approche, le fascia, ce tissu conjonctif intelligent et régulateur, retrouve élasticité et spongiosité pour le bienfait du corps.

Tarif sur notre site : www.presenceetdanse.fr

Renseignements : 0610863627



DIVATTE MÉLODIE

La chorale Divatte Mélodie vous convie à son concert de printemps,

le 12 avril 2026

à 15 heures, salle de la Quintaine à Sain-Julien-de-Concelles.

Elle sera accompagnée par la chorale **Lac Mélodie** de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu.

Une belle occasion de passer un agréable après-midi chantant.

Réservations :

0685775063

ou 0789468007

DIVATTE MELODIE

CONCERT DE PRINTEMPS



DIMANCHE 12 AVRIL 2026
15 H

SALLE DE LA QUINTAINE
SAINT JULIEN DE CONCELLES

Entrée Adulte 10€ enfant 5€ - de 10 ans gratuit
avec la participation de la chorale
LAC MELODIE de ST PHILBERT DE GD LIEU

Réservation au 07.89.46.80.07

AVRIL 2026

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



ENFANCE & PARENTALITÉ

ATELIER ÉCHANGES PARENT - ENFANT SUR LA SÉPARATION

Mardi 28 avril à partir de 18h au Loroux-Bottereau

Nous proposons un temps d'échanges destiné aux parents et à leurs enfants autour de la question de la séparation du couple parental. Cet atelier permettra de mettre des mots sur ce que chacun peut vivre, de partager ses ressentis et de favoriser le dialogue au sein de la famille.

Animé par deux médiatrices de LINKIAA, ce temps se veut bienveillant et adapté à chacun. Les parents et les enfants pourront participer ensemble pour aborder la séparation dans un cadre sécurisant et respectueux.

Cet atelier est ouvert aux enfants à partir de 6 ans. Un moment pour échanger, écouter et avancer ensemble.

Retrouvez les infos sur le site internet :
enfance.cc-sevreloire.fr
serviceparentalite@cc-sevreloire.fr
 02 51 71 96 28

Entrée libre & Gratuite
Inscription conseillée

ENFANCE & PARENTALITÉ

LE RELAIS PETITE ENFANCE FACILITE VOS DÉMARCHES

Le Relais Petite Enfance s'équipe de tablettes pour accompagner les familles et les assistants maternels.

Afin de faciliter les démarches administratives et numériques, le Relais Petite Enfance met désormais à disposition des tablettes en libre accès dans ses antennes. Ces outils permettront d'accompagner les assistants maternels dans leurs démarches en ligne, notamment pour : les déclarations d'accueil, la mise à jour de leurs disponibilités sur monenfant.fr

Les parents employeurs pourront également être aidés dans leurs démarches, en particulier pour : les déclarations auprès de l'URSSAF.

Les professionnelles du Relais Petite Enfance sont disponibles pour guider les utilisateurs et répondre à leurs questions.

Deux antennes vous accueillent :

Antenne de Divatte-sur-Loire

84, rue Jean Monnet - ZI de la Sensitive
 EN LIBRE ACCÈS du lundi au vendredi
 (sauf mardi après-midi), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 SUR RDV (créneaux en soirée possibles)

Antenne du Loroux-Bottereau

11, boulevard Stéphane Pusterle
 SUR RDV (créneaux en soirée possibles)

AVRIL 2026

MOBILITÉ

VEL'EN S&L

Un service de location de vélo à assistance électrique

Ce nouveau service intercommunal s'adresse, dès 16 ans, à tous les habitants de Sèvre & Loire, ainsi qu'aux entreprises du territoire.

Il est possible de s'inscrire directement en ligne, ou alors en se rapprochant du service Mobilité de la collectivité, pour souscrire à un contrat de location pouvant aller de 1 à 12 mois. Les contrats pourront être renouvelés dans la limite de 36 mois cumulés.

Les tarifs Vel'en S&L

DURÉE DE LOCATION	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
PLEN TARIF	40€	95€	165€	300€
TARIF SOCIAL	20€	47,50€	82,50€	150€

Pour réserver un vélo, rendez-vous sur <https://reservation-velensl.cc-sevreloire.fr> ou téléphonez au 02.51.71.92.14 (Service Mobilité de la CCSL)

Une fois votre commande validée et le paiement confirmé (par carte bancaire directement sur la plateforme de réservation ou par chèque auprès de la CCSL), vous recevrez une facture qui servira de bon d'échange pour récupérer le vélo auprès du loueur de vélos partenaire, également en charge de l'entretien de la flotte.



HABITAT



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT

La rénovation énergétique regroupe les travaux visant à améliorer le confort d'un logement tout en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. En France, environ 5 millions de logements sont mal isolés et plus de 3 millions de ménages ont des difficultés à payer leur facture énergétique, ce qui rend ces rénovations prioritaires.

Les principaux travaux concernent :

- l'isolation (combles, murs, planchers),
- l'amélioration du chauffage et de sa régulation,
- la ventilation.

Pour accompagner les habitants, la Communauté de communes Sèvre & Loire a créé un Espace Habitat & Énergie, qui propose des conseils techniques, financiers et administratifs sur les projets de rénovation. Des informations sur les installations solaires (photovoltaïque et thermique) peuvent aussi être fournies.

Les ménages peuvent également bénéficier de l'aide de l'État MaPrimeRénov' pour financer leurs travaux.

Un prestataire, CITEMETRIE, accompagne les habitants par téléphone ou lors de rendez-vous (dans différents lieux ou à domicile) afin de les aider dans leur projet.

Enfin, la Communauté de communes propose une aide de 300 € pour la réalisation d'un audit énergétique du logement.

Contact : 02 51 71 55 46 (tapez 2)
Email : habitat.ccsi@citemetrie.fr



Athlétisme :

La saison hivernale, en compétition, arrive à sa fin par le biais des différents championnats de France : en salle, en cross et en lancers longs.

Bilan plutôt positif dans l'ensemble, avec la participation et qualification d'athlètes de la section dans divers championnats de France dont 1 Médaille de Bronze, pour 1 Cadet, au lancer de poids, au Championnat de France, à Nice

Cross-Country :

Le 8 mars 2026 : Championnat de France à Carhaix : présence de 12 qualifiés de la section

Running :

Le 5 avril 2026 la Section sera représentée par 1 équipe à l'Ekiden de Saint-Nazaire, **le 12 avril 2026** la Section sera représentée par de nombreux athlètes au Marathon de Paris et **le 26 avril 2026** la Section sera représentée par de nombreux athlètes au Marathon de Nantes.

SECTION LOIRE-DIVATTE

(SAUTS, LANCERS, SPRINTS, MARCHÉ ATHLÉTIQUE, DEMI-FOND, COURSE HORS STADE, TRAIL & MARCHÉ NORDIQUE)

Marche nordique :

Du 28 février au 1^{er} mars, stage interne de Marche Nordique organisé à Saint-Brévin ; la section y était bien représentée. Grande proposition de divers créneaux et de lieux dont 4 créneaux pour RCN Loire Divatte ;

Organisation de la section :

Pour notre section, notre événement important, est notre course annuelle « **Les Sentiers des Vignes** » **le 4 avril 2026**, au Plan d'eau du Chêne à Saint-Julien-de-Concelles ; 3 distances 12, 23 et 31 km et 2 courses enfants du CE1 au CM2 ; inscriptions sur site de « **Timepulse** » et le site de la course pour les enfants.

1^{er} au 3 mai, sortie annuelle de la section, coureurs et marcheurs, à Erquy.

Pour plus de renseignements :

Yveline AGASSE, Présidente de la section RCN LD (coordonnées voir site rcnantais.fr ; section RCN Loire Divatte).

ON PARLE DE VOUS

ZOOM



Stéphanie Gohaud, Thérapeute psycho-corporel

Je suis Stéphanie Gohaud, j'habite au 30 impasse du Borée, au Landreau. Je suis thérapeute psycho-corporel depuis 10 ans et j'exerce à mon domicile.

Ce métier est avant tout une passion, mon histoire et mes traumatismes passés m'ont amené à faire un travail d'introspection profondément libérateur et salvateur.

Mais avant cela il y a eu beaucoup d'errances, de pratiques diverses et variées dans le développement personnel qui m'ont fait du bien sur le moment mais n'ont pas guéri cette plaie béante que j'avais au cœur. Il m'a fallu beaucoup de temps et de persévérance pour enfin retrouver cette sérénité, cette sensation d'espace et de légèreté à l'intérieur de moi.

Alors mon objectif aujourd'hui c'est d'accompagner les femmes sensibles et conscientes que leurs blessures du passé dirigent encore leur présent, qui ne veulent plus vivre dans l'angoisse ou la culpabilité et sont prêtes à s'engager dans un travail profond pour retrouver une stabilité émotionnelle et du sens dans leur vie.

Parce que je souhaite leur faire gagner du temps, du temps riche de liberté, de joie de vivre, de sérénité et ne pas mettre 10 ans à retrouver une stabilité émotionnelle comme moi...

**Si vous souhaitez en savoir plus,
vous pouvez me contacter au 06 82 30 16 20**

CLIC**LE CLIC : LIEU D'INFORMATION DE PROXIMITÉ POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le CLIC (*Centre Local d'Information et de Coordination*) est un lieu d'information, de conseil et d'orientation pour les personnes de plus de 60 ans, et les personnes en situation de handicap sans condition d'âge. Les professionnels du CLIC vous accueillent et vous informent gratuitement sur les dispositifs auxquels vous pouvez prétendre pour améliorer votre quotidien.

LES MISSIONS DU CLIC POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

- Vous informer sur les droits, les prestations, les services et les démarches administratives à effectuer.
- Réaliser une évaluation complète de vos besoins et apporter une réponse adaptée à votre situation comme l'aide à domicile, le portage de repas, les soins à domicile, l'adaptation du logement, la téléassistance, les solutions d'hébergement en établissements ou encore les aides financières.
- Coordonner les actions des professionnels et en assurer le suivi.
- Proposer des actions de prévention telles que des conférences ou des ateliers.

Retrouvez les coordonnées du CLIC de votre territoire sur : loire-atlantique.fr/clic

MISSION LOCALE


**JEUDI
2 AVRIL 2026
LES
ENTREPRISES
DU PARC
D'ACTIVITES
DE TABARI
A CLISSON
OUVRENT
LEURS PORTES**

LES TALENTS DE TABARI

Mission Locale
Loire-Atlantique
CHU
Prestat

LES MISSIONS DU CLIC POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Vous informer sur les droits et les services disponibles.
- Évaluer votre situation et vous conseiller sur les demandes à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH).
- Vous aider à remplir vos dossiers de demande auprès de la MDPH.
- Suivre et vous informer de l'état d'avancement de votre dossier MDPH.

Retrouvez tous les points info handicap de votre territoire sur : handicap.loire-atlantique.fr

**JEUX**

LABYRINTHE ŒUF DE PÂQUES À COLORIER

PETITES ANNONCES**À LOUER
PRÉS**

Prés en bordure des marais côté Bas-Briacé
Libre de suite
Le Bordage - Port du Milau 3,43 ha
Tél. 06 20 37 95 90 - Jean-Joseph BERRAS

LE RUGBY CLUB LE LANDREAU (RCLL)



Le Rugby Club Le Landreau (RCLL), fondé en 2018, est le seul club de rugby à XV à être affilié à la Fédération Française de rugby sur le territoire de la Communauté de Communes Sèvre-Loire.

Une année sportive au RCLL est rythmée par des événements adressés aussi bien aux licenciés qu'à un plus large public, mais aussi à nos partenaires.

Des nouveautés sont à souligner pour cette saison 2025-2026 comme l'ouverture d'une section de Rugby à 7 masculins et féminin (entraînement vendredi soir à 20h).

Un des projets phare du club en cours de réflexion est l'ouverture d'une section M14 (Enfants en 5^e et 4^e) pour la saison 2026-2027.

Cette saison a été également synonyme d'une réflexion avec la Mairie concernant la rénovation des vestiaires actuels du stade Pierre-Charpentier qui pourrait débiter en juin 2026.

Encore de bons moments partagés en ce début de saison lors de la soirée du club « **Au cœur de la mêlée** » en novembre, ainsi que pour la Galette du club en janvier dernier accompagné de nos partenaires.

Le RCLL remercie ses partenaires pour le renouvellement de leur soutien et souhaite la bienvenue aux nouveaux partenaires. **Nous vous donnons rendez-vous le samedi 28 mars prochain à 10h au Club pour le « Petit déj'des partenaires ».**

Depuis septembre, les Black Pink five (Adultes Rugby à V sans plaquage et à VII avec plaquage) s'entraînent dur les vendredis et dimanches et ont pu participer à différents plateaux de rugby à 5 mixte Loisirs.

Les entraînements et matchs se déroulent au Stade Pierre-Charpentier (Le Landreau). Les catégories École de Rugby s'entraînent, en fonction des âges, les mercredis en fin d'après-midi et/ou les samedis matin.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer le samedi 11 avril prochain lors de la fête du club pour faire un essai, échanger avec l'équipe, si vous souhaitez devenir partenaire du RCLL ou vous investir dans le club (entrer dans le bureau et CA).

Il est toujours possible de nous rejoindre cette année sur les catégories suivantes : Baby à M12, Rugby à 5 et Rugby à 7. Pour cela, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail : rugby.le.landreau.44@gmail.com. Nous serions ravis de vous accueillir afin de vous initier au ballon ovale !



10-31-1240



BULLETIN

